

BRISER LES SOLITUDES ENTRE FRANCOPHONES

Simon Langlois

L'éclatement de l'ancien Canada français traditionnel est devenu un fait acquis constaté par maints observateurs. Contrairement à une idée reçue, cette fracture ne date pas des années 1960, car les historiens font état de vives oppositions entre groupements différents au sein même du Canada français bien avant la montée du néonationalisme québécois, oppositions qui reflétaient des différences objectives entre les minorités nationales en milieu anglophones et la majorité francophone au Québec dans la période des années 1930 aux années 1960. Avec le temps, les intérêts des diverses composantes de la francophonie canadienne entendue au sens large sont devenus de plus en plus diversifiés et des tensions sont nées entre ces dernières, au point de constituer de nouvelles solitudes. Tout se passe comme si les communautés francophones et le Québec étaient devenus avec le temps des *autrui significatifs* étrangers les uns aux autres, ces nouvelles solitudes s'ajoutant à celles qui avaient été bien décrites par MacLennan entre anglophones et francophones montréalais.

De part et d'autre, on a souvent dénoncé les faits et gestes de l'autrui francophone devenu quelque peu étranger après avoir été, hier encore, partie prenante de la grande famille canadienne-française. Ainsi la montée du nationalisme québécois a-t-elle inquiété les minorités francophones au sein du Canada anglais et en Acadie, et les Québécois ont souvent été accusés d'indifférence face aux revendications de ceux qu'on appelait il n'y a pas si

longtemps leurs frères et sœurs éloignés. Et les Québécois ont critiqué de leur côté le manque d'appui à leurs revendications au sein des minorités en dehors du Québec. Les exemples de rendez-vous manqués sont nombreux. Le gouvernement Bourassa a refusé d'appuyer les francophones albertains dans leurs revendications devant les tribunaux à cause des implications possibles sur la situation juridique des Anglo-Québécois ; le bilinguisme officiellement reconnu dans la Constitution au Nouveau-Brunswick ne convient pas au Québec, où la situation de la minorité anglophone est cependant mieux nantie et reçoit davantage de services dans sa langue que la minorité acadienne ; les référendums québécois sur la souveraineté association ou sur l'offre de partenariat ont été vus comme menaçants en milieux minoritaires francophones, alors que le bruyant mouvement nationaliste québécois n'est pas étranger à l'adoption au sein du Canada anglais de politiques favorisant ces mêmes minorités dans la foulée du modèle trudeauiste de bilinguisme *from coast to coast*.

Le temps est venu d'amorcer un nouveau dialogue entre ces composantes de la francophonie qui ont évolué dans des voies différentes et qui ont été en conflit dans le passé. Ce dialogue entre francophones canadiens et québécois s'imposait et l'initiative prise par le Collège Glendon et la Chaire d'études québécoises qu'il abrite mérite d'être soulignée.

Deux tâches nous attendent. Il faut d'abord entreprendre un travail au plan des discours et des représentations afin de reconnaître les différences entre francophones qui sont nées de l'histoire récente. Un travail de relecture de l'histoire s'impose, mais aussi un travail de réinterprétation de la situation objectivement différente et diversifiée des diverses composantes issues de l'ancien Canada français évoqué plus haut. Il paraît nécessaire ensuite de dégager des pistes d'actions concrètes qui vont permettre d'aller au-delà des nouvelles solitudes qui se sont créées dans la foulée de la profonde transformation de l'ancien Canada français.

RECONNAÎTRE LES NOUVELLES DIFFÉRENCES

De quelles solitudes parlons-nous ?

L'unité normative du Canada français traditionnel n'existe plus, c'est devenu une évidence. La nation canadienne-française a été trop ambitieuse et surtout trop étendue et dispersée sur un immense territoire pour résister au temps. Cette nation a tenu le coup plus ou moins cent cinquante ans – le Canada français traditionnel va disons des années 1800 aux années 1960, d'autres mentionnent une période plus courte allant de l'Acte d'Union aux années de Révolution tranquille au Québec –, mais il était presque inévitable qu'un éclatement se produise. La famille canadienne-française, les institutions de l'Église catholique, la paroisse, l'important réseau associatif et l'État provincial québécois ont constitué l'armature traditionnelle de cette nation qui a pris place au sein de l'empire britannique nord-américain, sans oublier les discours de ses intellectuels progressistes ou conservateurs. Le Département de l'Instruction publique du Québec donnait des prix aux meilleurs élèves des écoles en milieu minoritaire – médailles qui ont fait la fierté de la jeune Gabrielle Roy dans son Manitoba natal – et le réseau associatif recueillait des sous au Québec pour la survivance de la langue française ; les querelles linguistiques en Ontario, dans l'Ouest et les Maritimes trouvaient de larges échos dans la province francophone.

D'importantes mutations endogènes ou encore internes – nous insistons sur ce point – sont à l'origine de cette fracture nationale. En fait, nous voyons maintenant mieux avec le recul que les sources d'une nouvelle organisation sociale et d'une nouvelle redéfinition de soi remontent loin dans le temps au sein des diverses composantes du Canada français. Dès l'époque au cours de laquelle le Canada français faisait la démonstration de son unité normative autour de ses élites traditionnelles et de son clergé, de nombreuses fissures et contradictions émergeaient déjà, qui laissaient présager l'éclatement à venir. Déjà dans les années 1930, Gabrielle Roy notait qu'il était utopique de vouloir reproduire au Manitoba l'enseignement donné uniquement en français comme au Québec,

car cela risquait de marginaliser les Canadiens français dans un milieu anglophone. Et les habitants des 400 paroisses canadiennes-françaises créées en Nouvelle-Angleterre ont vite pris conscience que l'utopie d'y construire une extension du Canada français ne pouvait pas tenir. Les Acadiens, de leur côté, ont établi un *modus vivendi* qui leur est propre avec la majorité anglophone. Le Québec, quant à lui, s'inquiétait de l'infériorité économique des Canadiens français à l'époque de la grande industrialisation et de l'urbanisation accélérée. En éclatant, la nation canadienne-française s'est refondée autrement et sur de nouvelles bases qu'il faut reconnaître afin de rétablir un dialogue, un échange entre ses parties qui sont devenues différentes et se sont éloignées.

Ces mutations internes ont donné naissance à quatre formes sociales différentes selon le lieu où se trouvaient les francophones, soit autant de cas de figure intéressants de changements qui peuvent se produire dans une nation en mutation¹. Cette mutation du Canada français constitue un cas exemplaire dans l'histoire contemporaine des nations qui mériterait d'être mieux connu à l'échelle internationale et il nous paraît nécessaire de bien définir ce qui s'est passé après l'éclatement évoqué plus haut, car les idées ne sont pas toujours très claires à ce propos.

Le premier cas de figure est celui de l'assimilation et de la transformation d'une minorité nationale en groupes ethniques, que l'on trouve principalement en Nouvelle-Angleterre, mais aussi dans certaines régions du Canada. Le deuxième cas de figure caractérise le virage communautariste observé au sein de la nouvelle francophonie canadienne en milieu minoritaire, bénéficiant du soutien financier du gouvernement fédéral et appuyant son action sur une sorte d'activisme juridique et constitutionnel. Les groupements francophones dispersés sur le territoire canadien refusent maintenant de se définir comme des minorités et ils se voient plutôt comme un ensemble de communautés vivantes – on insiste

1. L'histoire détaillée de la mutation du Canada français reste à écrire, et l'on consultera les ouvrages de Marcel Martel (1997) et de Yves Frenette (1998) pour de premières esquisses.

beaucoup sur le terme vitalité dans les discours officiels – luttant pour l'obtention de garanties juridiques de leurs droits constitutionnels et pour l'obtention de services gouvernementaux en français.

Le mot communauté revient comme un leitmotiv dans les discours des leaders et il a remplacé la référence à la nation canadienne-française, disparue des discours. Le nom même de la Fédération des communautés francophones et acadienne (acadienne au singulier, nous y reviendrons) qui regroupe les diverses communautés de langue française au Canada anglais illustre ce changement de perspective. La FCFA a remplacé la Fédération des francophones hors Québec dans le but explicite « de ne plus se définir par la négative ». Cette démarche illustre bien l'entreprise de refondation de la nation sur des bases nouvelles qui est aussi à l'œuvre, en dehors du Québec, au sein de la francophonie canadienne. Se définir comme francophones *hors Québec*, c'était encore marquer une appartenance à un tout inclusif et normatif en continuité avec le centre du Canada français traditionnel et se situer par rapport à lui en quelque sorte, mais en dehors du centre historique. Manifestement, cette position ne correspondait plus aux aspirations propres des communautés en voie de se refonder sur de nouvelles bases. Elles ont eu le sentiment d'avoir été abandonnées par Québec, soit, mais il faut aussi reconnaître qu'elles obéissaient à une dynamique qui leur était propre et dont l'origine remonte loin dans le temps.

La rupture a été consommée avec le virage communautariste. Se présenter comme communautés francophones, c'est se définir comme un nouvel ensemble de groupements particularistes ou communautaires au sein d'une majorité de langue anglaise. Plusieurs analystes ont noté que l'émergence d'une référence régionale et linguistique marquant cette réorientation – soit la naissance des identités franco-ontarienne, franco-manitobaine, etc. – impliquait une mise à distance par rapport à l'identité normative canadienne-française.

Les deux autres cas de figure sont différents, car la référence à un ensemble national subsiste. L'Acadie a tenu à affirmer son unité normative en insistant sur le singulier pour désigner sa situation au

sein de la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA). Les Acadiens ont en effet refusé (au terme d'un long débat) de se désigner eux-mêmes comme un ensemble de *communautés acadiennes* et, en refusant le pluriel, ils ont marqué la force de leur unité. Les Acadiens se définissent comme une véritable nation, d'autres diront une minorité nationale au sein d'une majorité anglophone (à ne pas confondre cependant avec une minorité ethnique), une nation faisant preuve d'un nouveau dynamisme, mais aussi une nation tiraillée entre un certain passéisme et l'ouverture vers l'avenir. L'œuvre de Herménégilde Chiasson témoigne par exemple de cette volonté de prendre distance par rapport à un passé omniprésent et marque une nette préférence pour imaginer les contours de l'avenir. À noter au passage que cette minorité nationale a toujours été un peu à part au sein de la francophonie canadienne, à cause de sa situation géographique éloignée de la vallée du Saint-Laurent et à cause de la Déportation.

Enfin, il faut parler d'une véritable entreprise de refondation de la nation au Québec, parallèle à l'émergence d'une *nation building* au plan canadien bien décrit par maints observateurs. Le Québec se trouve dans la même situation que le Canada, soit devant la nécessité de se redéfinir dans la foulée de l'immigration. L'expression Québécois a d'abord été synonyme de Canadiens français du Québec dans les années 1960, mais elle a vite été définie d'une manière plus inclusive afin d'englober tous les résidents du Québec et en particulier afin de s'ouvrir à l'accueil des nouveaux arrivants. Cette entreprise de refondation nationale a été – et est toujours – l'objet d'un vif débat, les uns contestant la pertinence même de parler de nation québécoise, les autres cherchant à la définir de diverses manières².

Si ce qui précède est juste, on comprendra que l'éclatement du Canada français ne vient pas du fait que le Québec aurait abandonné à leur sort les Canadiens français de la diaspora (pour reprendre une expression du début du XIX^e siècle) – mais c'est

2. Sur ce débat et les thèses qui s'affrontent, voir Simon Langlois (2002).

plutôt le principe de réalité qui a rattrapé la nation canadienne-française au XX^e siècle, et un nouveau discours sur soi a émergé pour donner sens à ces nouvelles réalités, comme le montrent les écrivains francophones de l'Ontario par exemple.

L'émergence de l'État-providence, l'industrialisation et l'urbanisation ont eu des conséquences majeures sur l'organisation sociale traditionnelle du Canada français et ces facteurs sont au cœur de la mutation de la référence notée plus haut. Dans ce contexte, les écoles, les institutions de santé et la sécurité sociale ont été institutionnalisées au sein de chaque province, ce qui enlevait à la seule province francophone toute possibilité d'intervention en milieu minoritaire francophone en dehors de ses frontières.

Les conditions étaient mises en place pour une intervention de l'État fédéral qui s'est découvert une nouvelle vocation, un nouveau rôle en matière de promotion du français et de défense des droits des minorités francophones à partir du milieu des années 1960, dans le contexte de la montée du nationalisme québécois et de la nouvelle affirmation collective qui y a pris place. En un sens, le gouvernement fédéral a pris le relais de l'Église canadienne-française comme institution pour faire la promotion du français en milieu minoritaire : il subventionne des centres culturels, des écoles et les associations de francophones et il tient un discours sur la reconnaissance du français dans les milieux anglophones. Les minorités linguistiques ont besoin d'un support institutionnel en milieu minoritaire et l'État fédéral le leur offre après l'éclipse du rôle institutionnel joué par l'Église et les paroisses francophones.

Deux modèles différents de promotion du fait français au Canada se sont alors mis en place et se sont fait concurrence – le modèle fédéral canadien et le modèle québécois –, ce qui a nettement contribué à brouiller les relations entre les composantes de l'ancien Canada français, et en particulier les relations entre les communautés francophones canadiennes et le Québec. On n'a qu'à se rappeler les conflits entourant la participation du Québec à l'Agence francophone internationale, par exemple.

Comment dès lors contrer les nouvelles solitudes entre les communautés francophones du Canada et le Québec ?

PISTES D'ACTION

Les Québécois et les francophones du Canada anglais se sont éloignés au fil des ans. Leurs intérêts étaient (et sont encore) différents – divergents même en matière constitutionnelle par exemple – dans plusieurs domaines comme les politiques publiques, la participation aux instances internationales, sans oublier l'accès au capital symbolique comme l'ont illustré dans le passé les guerres de drapeaux.

Mais les choses se tassent et changent, notamment parce qu'on mesure mieux que les diverses parties ne sont pas engagées dans un jeu à somme nulle, ce qui est donné à l'un n'étant pas systématiquement enlevé à l'autre. Un exemple illustrera cette idée. Il est possible de fêter l'arrivée et l'action de Champlain en Nouvelle-France de plusieurs manières. Il a été présent en Acadie en 1604, il a fondé Québec en 1608, mais il est aussi un personnage historique important aux États-Unis du Nord-Est et du Centre. Son action peut être commémorée dans trois entreprises différentes de fondation sans nécessairement minimiser l'une par rapport à une autre à condition de garder la mesure des choses.

L'un des enjeux les plus importants qui se posent est celui de la reconnaissance mutuelle des spécificités du Québec, de l'Acadie (et en particulier de l'Acadie du Nouveau-Brunswick) et des communautés francophones, parce que ces entités ont été refondées sur de nouvelles bases, y compris l'Acadie qui se tourne vers l'avenir. Si cela est juste, il en découle la nécessité de reconnaître ces différences dans des politiques publiques, à commencer par la politique fédérale de bilinguisme qui doit s'ajuster à cette refondation et tenir compte à la fois de la spécificité québécoise et de celle des communautés francophones. Le postulat de la symétrie entre les minorités francophones canadiennes et la minorité anglo-québécoise – qui est au cœur de l'action du Commissariat aux langues officielles du Canada par exemple – exigerait d'être revu dans cette perspective parce que la situation des minorités francophones canadiennes et anglophone québécoise est fort différente.

Cette perception de la symétrie des minorités place le Québec ou les Québécois dans une situation difficile lorsque vient le temps d'intervenir publiquement en faveur des minorités francophones canadiennes, car la presse anglophone est alors prompte à critiquer les politiques linguistiques propres du Québec. Si les Québécois exigent que la capitale Ottawa soit une ville bilingue, on leur opposerait immédiatement qu'ils devraient commencer par abolir chez eux certaines clauses de la Loi 101. La seule issue à ce problème n'est-elle pas de reconnaître que la situation du Québec est spécifique (on aurait écrit *distincte* à une autre époque) ?

Contre les solitudes exige aussi que les parties prenantes de la francophonie en Amérique du Nord se reconnaissent mutuellement dans leurs différences, se reconnaissent *entre elles*. Les attitudes et représentations sur ce plan ont beaucoup changé ces derniers temps, il faut le noter, mais il reste du chemin à parcourir. Ainsi le gouvernement québécois a-t-il mis sur pied depuis quelques années un programme de subventions destinées au financement de partenariats entre groupes culturels, éducatifs ou socioéconomiques en provenance des communautés francophones et acadiennes et leurs pendantes québécoises, un programme qui marche bien et qui envoie le signal de la nécessité d'établir des liens plus assidus avec les francophones du Canada. De même, le gouvernement québécois a inauguré le 15 août 2002 une place de l'Acadie à Québec, geste important de reconnaissance symbolique.

Il faut cependant tout de suite préciser que le processus de reconnaissance est double. Un détour par la psychanalyse illustrera ce qu'il faut entendre par là. La psychanalyse en effet a bien montré que l'enfant attend la reconnaissance de ses parents et qu'il en a besoin pour devenir adulte ; mais pour que le processus soit complet et réussi, il faut aussi qu'en retour il reconnaisse lui aussi ses parents comme étant différents, comme ayant une vie autonome et bien à eux. Il faut qu'il se détache de la mère et la reconnaisse comme personne à part entière, le père jouant ici un rôle clé dans ce processus. Bien évidemment, il ne s'agit pas de transposer sans nuance cet enseignement à la collectivité, mais ce détour par la psychanalyse a l'avantage d'illustrer l'importance de cette autre

facette de la recherche de reconnaissance qui est souvent oubliée : l'obligation de rendre. Les communautés francophones canadiennes souhaitent être reconnues par le Québec comme des entités dynamiques et dotées de vitalité (et non pas comme des minorités menacées ni comme des cadavres chauds, pour parler crûment), mais cette demande de reconnaissance n'implique-t-elle pas aussi qu'en retour elles reconnaissent l'entreprise de refondation nationale en cours au Québec ? Le jour même où le gouvernement du Québec inaugurerait la place de l'Acadie dans la vieille capitale, son délégué dans les Maritimes se voyait refuser une place à la table d'honneur lors d'un banquet officiel offert à Moncton pour souligner la fête acadienne³. Il s'agit là bien sûr d'une maladresse dont il ne faut pas exagérer l'importance, nous le savons. Sa mention ne sert qu'à illustrer un défi à combler dans les années à venir dans l'établissement de relations nouvelles entre francophones.

Les relations entre groupements humains différents sont le plus souvent complexes. Celles qui existent entre les communautés francophones et acadienne du Canada d'une part et le Québec de l'autre le sont aussi, notamment parce que le travail de refondation de leur existence propre n'est pas encore achevé, ce qui complexifie davantage le processus de reconnaissance mutuelle et l'établissement de relations suivies.

3. Un impair diplomatique qui a été officiellement regretté par la suite par les autorités, mais qui illustre bien le travail de retour d'ascenseur qui reste à entreprendre...

BIBLIOGRAPHIE

- FRENETTE, Yves (1998), *Brève histoire des Canadiens français*, Montréal, Boréal.
- LANGLOIS, Simon (2002), « Refondation de la nation au Québec », dans Roch CÔTÉ et Michel VENNE (dir.), *Québec 2003*, Montréal, Fides, p. 5-26.
- MARTEL, Marcel (1997), *Le deuil d'un pays imaginé : rêves, luttes et déroute du Canada français : les rapports entre le Québec et la francophonie canadienne, 1867-1975*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa.